



La Ville de Sens

vous informe

Sens, le 28 mai 2020

Communiqué de presse

Objet : la Ville soutient la reprise la reprise des bars et des restaurants

La municipalité de Sens soutient la reprise de l'activité économique sur son territoire et s'engage :

Exonération de taxes

La ville de Sens a décidé d'exonérer les bars et restaurants, les commerçants et artisans des droits et taxes suivants **du mois de mars jusqu'à la fin de l'année** :

- droits de terrasses en soutien à un secteur entièrement impacté.
- permissions de stationnement (échafaudages, stationnements de véhicules professionnels dans le cadre de travaux, stockage de matériaux et plus largement toute occupation du domaine public)

Adaptation des terrasses

La Ville de Sens propose au cas par cas des adaptations des terrasses des bars/restaurants afin de leur permettre d'avoir une surface nécessaire à la bonne distanciation sociale entre les tables des clients (en augmentant les surfaces par exemple).

Kits de reprise

Comme pour tous les autres secteurs, la ville de Sens accompagne la réouverture des bars et restaurants en proposant un kit de reprise contenant masques, gel-hydroalcoolique et dispositifs de marquage au sol pour la distanciation entre les clients. Les commerçants ont été avertis de venir retirer ce kit **vendredi 29 mai et mardi 2 Juin, de 8h à 13h, au 13, rue Plat d'Étain, derrière le marché couvert.**

En complément de ce soutien, l'Agglomération du Grand Sénonais œuvre aussi pour la reprise :

Fonds de solidarité territorial

Pour accompagner la reprise de l'économie de proximité, la Région et la communauté du Grand Sénonais mettent en place un fonds de solidarité territorial pour l'artisanat, le commerce et les services (entreprises de moins de 10 salariés). Pour le territoire sénonais, ce sont près de 600.000 € en soutien à la relance de l'économie locale.

Contact :

Service Communication
Ville de Sens : 03.86.95.68.18

Hôtel de ville de Sens
100 rue de la République
CS 70809 - 89108 Sens Cedex

(Tél.)
03.86.95.67.00



d'infos sur www.ville-sens.fr